



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

ONU

Question écrite n° 63353

Texte de la question

M. Jean-Marie Demange appelle l'attention de M. le ministre délégué à la coopération et à la francophonie sur les ressources mises à la disposition du programme des Nations unies pour le développement. Conformément aux souhaits exprimés par ses pays membres du Nord comme du Sud, le PNUD a entrepris des réformes visant à gagner en efficacité, réduire ses coûts d'intervention et recentrer son action autour de six domaines : la bonne gouvernance, les stratégies de lutte contre la pauvreté, le VIH-sida, les technologies de l'information et de la communication, l'énergie, l'environnement, la prévention et la sortie des conflits et catastrophes naturelles. Or les financements actuellement mis à la disposition du PNUD ne semblent pas être à la hauteur des enjeux. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer s'il envisage de remédier à cette situation.

Texte de la réponse

Convaincu de l'importance de l'action du PNUD, seule agence généraliste du développement au sein du système des Nations unies, en particulier pour promouvoir la démocratie et la bonne gouvernance dans les pays en développement, pour aider ces derniers à lutter contre la pauvreté et pour leur prêter assistance dans la prévention des catastrophes naturelles et la sortie des situations de crise, le gouvernement français a accru, au cours des dernières années, son soutien financier au PNUD. La contribution française est ainsi passée de 51,6 MF en 1998 à 80 MF en 1999 et à 100 MF en 2000. Cette année, le gouvernement français versera 105 MF au PNUD, le PNUD figurant parmi les organismes des Nations unies jugés prioritaires dans notre coopération multilatérale. Les autres principaux bailleurs de fonds ont également accru leur effort financier, de sorte que les ressources budgétaires du PNUD devraient être en augmentation cette année, malgré l'impact négatif des taux de changes, le dollar américain s'étant apprécié contre la plupart des autres devises. Par ailleurs, le gouvernement français a initié une politique de rapprochement avec les organismes multilatéraux, dont l'objectif est de favoriser la mise en place de projets multi-bilatéraux, financés en grande partie par la France et exécutés le plus souvent par les organismes multilatéraux. Compte tenu des convergences constatées sur le modèle de développement à promouvoir et sur les modalités d'actions, le PNUD fait partie des agences sélectionnées comme prioritaires pour la mise en oeuvre de projets multilatéraux. Le ministre délégué à la coopération et à la francophonie et l'administrateur du PNUD ont signé, le 29 juin 2000, une lettre conjointe pour favoriser la mise en oeuvre de projets conjoints. Depuis le début de l'année 2001, plusieurs opérations conjointes avec le PNUD (cofinancement et projets multi-bilatéraux) ont été décidées, et d'autres sont à l'étude. Les financements additionnels ainsi mobilisés pour le PNUD se montent à près de 13 MF. Le Gouvernement souhaite encourager à l'avenir de telles opérations, qui permettent de bénéficier de l'impartialité et de la neutralité du PNUD pour la mise en oeuvre de projets soutenus par la France.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Demange](#)

Circonscription : Moselle (9^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63353

Rubrique : Organisations internationales

Ministère interrogé : coopération

Ministère attributaire : coopération

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 juillet 2001, page 3759

Réponse publiée le : 27 août 2001, page 4872